

Date de dépôt : 19 décembre 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Charles Selleger, Gabriel Barrillier, Bertrand Buchs, Thierry Cerutti, Roger Deneys, Sophie Forster Carbonnier, Sandra Golay, Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Jean Romain, Nicole Valiquer Grecuccio, Alberto Velasco, Salika Wenger, Yvan Zweifel : Pour que les hospitalisations sociales cessent !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- l'évolution du nombre de cas d'hospitalisations sociales concernant les enfants et les mineurs, avec notamment un pic en 2016 (109 situations) représentant le chiffre le plus élevé sur ces 10 dernières années, ainsi que la durée de ces hospitalisations sociales (3419 journées en 2015, 2944 en 2016);*
- la population affectée par les mesures d'hospitalisation sociale, principalement des bébés et des adolescents souffrant de problèmes psychosociaux;*
- la saturation du dispositif genevois d'accueil d'urgence;*
- le manque de structures d'accueil pour les adolescents atteints de graves troubles psychiques et du comportement;*
- l'accueil de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) dans les foyers de l'éducation spécialisée;*

- *les recommandations de la Cour des comptes dans son rapport d'évaluation de politique publique en matière de protection des mineurs – mesures liées au placement (rapport n° 112),*

invite le Conseil d'Etat

- *à mettre en place toutes mesures utiles permettant d'éviter les hospitalisations sociales en développant notamment :*
 - *le nombre de places en foyers d'urgence ainsi que pour les cas lourds demandant un encadrement adapté;*
 - *les campagnes de recrutement pour trouver des familles d'accueil, en diversifiant dans la mesure du possible les possibilités d'accueil (dépannage à court terme, hébergement à moyen et long terme) et en proposant des mesures d'encadrement pour ces familles;*
 - *la pérennisation des prestations AEMO (action éducative en milieu ouvert);*
 - *une structure mobile pluridisciplinaire en vue d'apporter un soutien aux institutions genevoises d'éducation spécialisée accueillant les cas les plus lourds;*
- *à élaborer des solutions spécifiques et adaptées permettant l'accueil des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), en coordination avec l'Hospice général et le DEAS, afin de conserver aux foyers d'accueil leur rôle initial.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Mesures développées depuis plusieurs années

La question des hospitalisations sociales est une préoccupation constante du Conseil d'Etat.

A ce sujet, l'office de l'enfance et de la jeunesse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après : DIP) développe depuis plusieurs années des mesures complémentaires pour les réduire de manière significative.

A cette fin, en 2017, 8 nouvelles places d'urgence ont été ouvertes et 6 nouvelles places dans les institutions genevoises d'éducation spécialisée. De plus, le financement de l'unité mobile développée par les HUG qui intervient dans les foyers en cas de crise a été stabilisé à hauteur de 200 000 francs par année.

Enfin, un soutien éducatif pour parents avec enfants en bas âge a été mis en place en collaboration avec l'Association genevoise d'actions préventives et éducatives (ci-après : AGAPé) pour éviter des hospitalisations sociales ou réduire leur durée.

2. Mesures nouvelles ou en augmentation – situation à fin septembre 2018

En 2018, des moyens complémentaires ont été alloués pour faire évoluer le dispositif d'éducation spécialisée.

Le DIP a bénéficié, d'une part, d'une augmentation de 4 750 000 francs de l'enveloppe permettant d'assurer les besoins des mineurs suivis ou placés par les autorités judiciaires ou le service de protection des mineurs (ci-après : SPMi), d'autre part, d'une augmentation de 450 000 francs du budget pour l'assistance éducative en milieu ouvert (ci-après : AEMO) et enfin d'une somme de 2 042 000 francs pour ouvrir des places dans un foyer d'urgence pour petits.

A titre indicatif, grâce aux moyens complémentaires alloués, les familles suivies dans le cadre de l'AEMO sont passées de 128 en 2010 à 218 à fin 2017.

De plus, plusieurs mesures sont développées durant cette année, ou en cours de développement, soit :

- le déploiement de la structure « OBB », avec 3 nouvelles places pour accueillir des mères ou des familles avec bébé. En 2018, 9 bébés ont été accueillis dans cette structure;
- l'augmentation des forces d'un poste à plein temps (2,5 ETP en tout désormais) dédiées à l'assistance éducative pour la petite enfance (APE).

En 2018, ce sont 22 demandes qui ont été prises en charge dans ce soutien mis en œuvre par l'AGAPé;

- la mise sur pied d'une assistance éducative de crise face aux adolescents (12 à 18 ans) dans les 24 heures. Cette prestation a débuté au mois de mai 2018 et a déjà permis de répondre à 18 demandes d'intervention;
- l'identification de familles d'accueil dites « spécialisées » qui concerne des éducateurs et éducatrices employés par les institutions d'éducatrices spécialisées qui seraient « détachés » durant une certaine période pour accueillir à domicile, en principe, deux jeunes pour un plein temps. Ce développement est encore à l'étude et pourrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2018;
- l'allocation d'un budget spécifique pour faire en sorte de mettre fin au placement au plus vite, tout en garantissant un accompagnement de l'éducateur référent au sein de la famille (PCE);
- la recherche d'appartements à mettre à disposition des adolescents durant une durée limitée (maximum 18 mois), avec un encadrement léger mais régulier assuré par un éducateur. Le projet doit encore traiter des questions de transition pour s'assurer que la mesure pourrait se poursuivre au-delà de 18 ans;
- la mise sur pied d'une plateforme au sein du SPMi permettant de passer en revue de manière régulière les situations de placement, afin d'étudier l'éventuelle possibilité de fournir une mesure alternative au placement, tout en partageant les risques entre la direction du service, l'intervenant en protection de l'enfant responsable et l'éducateur du foyer qui a suivi la situation;
- le lancement d'une nouvelle campagne de recrutement pour les familles d'accueil, sachant qu'en début d'année 2018, ce sont 13 nouvelles familles qui ont été autorisées, dont une en tant que famille relais; en 2018, 2 dépannages planifiés et/ou transitions, 4 placements au mois, 17 placements auprès d'un proche (offres ciblées) ont été comptabilisés;
- la mise sur pied d'un encadrement renforcé dans les foyers pour les cas les plus complexes. En 2018, 32 placements ont bénéficié de renforts;
- l'ouverture prévue d'ici le mois de février 2019 de 7 à 14 places sur le site de Gilly (Fondation officielle de la jeunesse) et une extension complémentaire envisageable de 7 places, à planifier dans le cadre du projet de budget 2020.

En ce qui concerne les besoins liés aux mineurs migrants (RMNA et MNA), un plan d'action est mis en place afin d'assurer la mise sur pied des recommandations émises par la Cour des comptes dans son récent rapport (N° 136). A fin septembre, ce sont 12 mineurs qui ont séjourné dans des institutions genevoises d'éducation spécialisée, dont 8 dans le foyer provisoire « Blue Sky » ouvert par la Fondation officielle de la jeunesse.

3. En conclusion

Tous les acteurs sont très fortement mobilisés non seulement pour trouver des solutions permettant de réduire les hospitalisations sociales, mais surtout pour arriver à réduire autant que possible les ruptures de lieux dans la prise en charge des mineurs.

L'ouverture en février 2019 d'une nouvelle structure d'urgence pour petits devrait également contribuer à réduire les hospitalisations qui, par rapport au mois de septembre 2017, ont baissé de 34%, soit 2 147 journées d'hospitalisations à fin septembre 2018, contre 3 261 journées à fin septembre 2017.

Il convient toutefois de préciser qu'il y aura toujours des hospitalisations sociales, mais que leur nombre et surtout leur durée doivent pouvoir être réduits drastiquement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS